Zeitschrift: Générations : aînés
Herausgeber: Société coopérative générations
Band: 37 (2007)
Heft: 7-8

Rubrik: Vos questions

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Droits

PAR SYLVIANE WEHRLI

Avez-vous pensé à tout dans votre testament?

Couple marié, nous avons écrit chacun notre testament en octroyant tous nos biens au conjoint survivant. Est-ce suffisant? Certaines personnes nous parlent de pacte successoral. Qu'en est-il?

Le double testament en faveur du conjoint survivant est une manière de faire relativement fréquente, mais il faut encore penser aux enfants qui sont héritiers réservataires:

- En l'absence de tout testament, les parts légales sont de moitié pour le conjoint survivant et moitié pour les enfants ou leurs descendants. Au décès du premier parent, les enfants peuvent s'opposer au testament et réclamer leur réserve qui se monte aux trois quarts de leur part légale. Pour que tout l'héritage soit attribué au conjoint survivant, il est possible de faire un pacte successoral chez un notaire, avec la signature des enfants acceptant de renoncer à leur réserve au décès du premier parent pour obtenir l'entier de l'héritage au décès du second parent.

En faisant son testament, il y a également lieu de penser que les héritiers peuvent déjà être décédés au moment de l'ouverture de la succession:

- Si rien n'est spécifié dans le testament, la part d'héritage revenant à une personne déjà décédée est attribuée à ses propres héritiers. Ainsi, au décès du conjoint survivant, l'héritage peut aller aux héritiers du conjoint déjà décédé. Il est possible de modifier cette règle en indiquant, dans le testament, qui héritera si le conjoint survivant est déjà décédé. Il est également possible, après le premier décès, que le conjoint survivant fasse un nouveau testament pour désigner son ou ses héritiers, en précisant qu'il annule toutes dispositions testamentaires prises antérieurement.

Mon argent

PAR JEAN-LOUIS EMMENEGGER

Tout savoir (ou presque) sur la Bourse

Mon conseiller bancaire me parle souvent d'actions et d'obligations. Comment pourrais-je m'informer sur la Bourse en général? *Mlle Christine P., à Vevey.*

La Bourse fait souvent parler d'elle: quand les cours grimpent («quels supergains!») et quand ces mêmes cours dégringolent («quelles terribles pertes!»). Chaque jour, les médias nous parlent des tendances de la Bourse, des indices boursiers et de l'évolution des cours des actions. La Bourse fait partie de notre actualité quotidienne... ou presque! Mais au fait, c'est quoi? Un très intéressant ouvrage vient de paraître et nous ne pouvons que vous en recommander la lecture, car il répond à vos questions (et à bien d'autres encore). Son titre est *Bourse – Guide de l'Investisseur* et son auteur Pierre Novello.

Ces dernières années, les moyens de placement se sont diversifiés et complexifiés (fonds de placement, options, produits structurés, etc.). Pour cette 3e édition, l'auteur a actualisé le contenu et l'a enrichi d'un très utile glossaire. Bref: cet ouvrage est l'indispensable manuel suisse d'initiations aux marchés financiers.

Nous reviendrons prochainement sur les actions et les obligations, ainsi que sur la «Bourse en ligne» (dans ce cas, vous traitez vos opérations boursières vous-même avec votre PC et via internet).

A lire: *Bourse – Guide de l'Investisseur,* Editions Pierre Novello & Le Temps. En vente en librairie ou sur www.pierrenovello.ch